



INFOS importantes

La formation continue est un levier essentiel pour rester performant et mettre à jour vos compétences ainsi que celles de vos employés. C'est là qu'intervient l'attestation CFP délivrée par l'URSSAF, un document crucial dans la gestion de la formation professionnelle.

L'importance de la Contribution à la Formation Professionnelle (CFP)

La Contribution à la Formation Professionnelle est un dispositif légal qui oblige les entreprises à participer au financement des formations professionnelles et qui vous permet de vous faire financer vos formations.

*Les **FAF** sont alimentées par les contributions à la formation professionnelle **des travailleurs indépendants**. En général, ils permettent de couvrir tout ou partie des frais pédagogiques, et parfois les frais annexes comme le transport ou l'hébergement.*

A quoi sert l'attestation CFP de l'Urssaf ?

Cette attestation justifie votre droit à la formation auprès des organismes de formation. Cette attestation de paiement aussi appelée attestation de versement ou attestation de cotisation est obligatoire si vous souhaitez effectuer une demande de prise en charge auprès des organismes de formation.

Le délai de réponse

Il est très variable d'un organisme à l'autre. Il dépend également de la période de l'année, souvent plus long en juin, novembre et décembre : périodes où le nombre de demandes est le plus élevé. Si vous voulez vous assurer un maximum de chance d'avoir une réponse de l'OPCO avant la formation, je te conseille de laisser 8 semaines avant le début de la formation et le moment où tu réalises la demande de formation.

👉 **On vous guide** 👉

Tu es salarié(e)page 2
Tu es travailleur(se) non-salarié(e).....page 3
(micro-entrepreneuse)

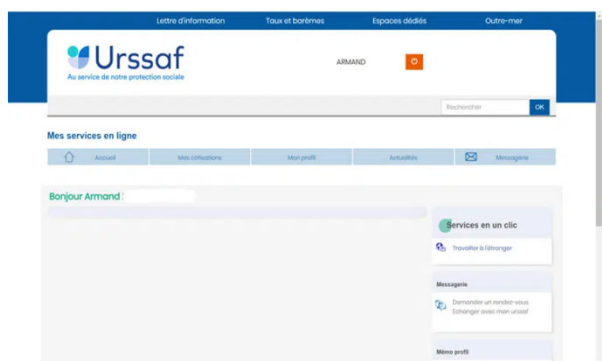


👉 Comment récupérer mon attestation Contribution à la Formation Professionnelle ?

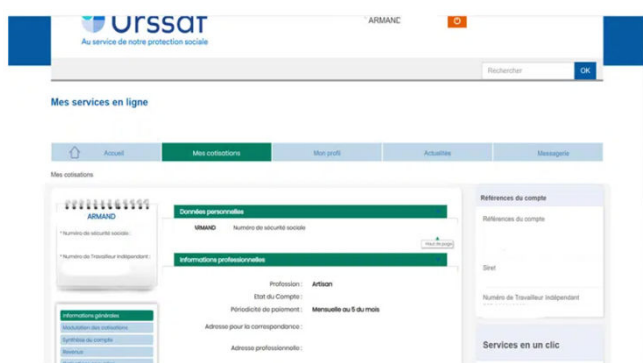
Cette attestation se récupère en ligne directement sur le site de l'URSSAF.

Suivez trois étapes simples pour votre attestation CFP

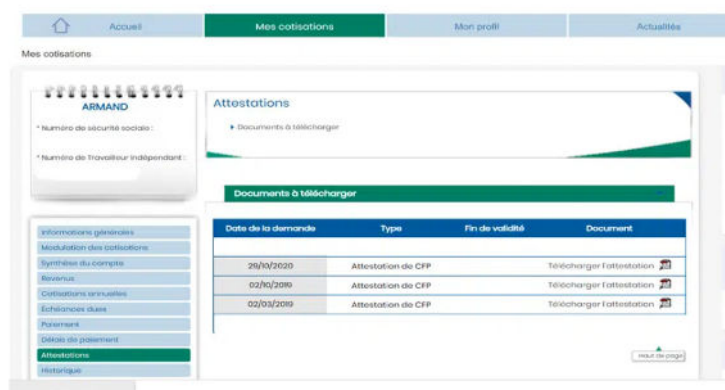
1- Connectez-vous



2- Mes cotisations



3- Attestations



Voire attestation est maintenant disponible

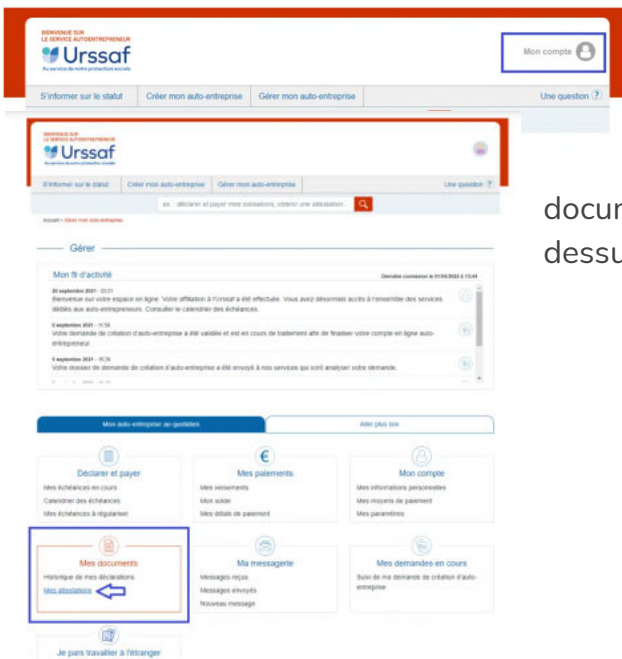


👉 Comment récupérer mon attestation Contribution à la Formation Professionnelle ?

Cette attestation se récupère en ligne directement sur le site de l'URSSAF auto-entrepreneur.

Suivez quatre étapes simples pour votre attestation CFP

1. Connectez-vous avec vos identifiant



2. Demandez

l'attestation CFP. La rubrique « Mes documents » contient un lien « Mes attestations », cliquez dessus.



3. La rubrique « Mes documents » contient un lien « Mes attestations », cliquez dessus



Attestation de contribution à la formation professionnelle (versement ou dispense) Sélectionnez un type d'attestation - Champ obligatoire

Nouvelle attestation disponible

Votre demande a bien été prise en compte. Une attestation vous a été délivrée. Vous pouvez la télécharger immédiatement en cliquant sur le lien correspondant dans le tableau ci-dessous.

[Fermer](#)

Date de la demande	Type	Origine	État	Fin de validité	Action
15/04/2022	Attestation de contribution formation professionnelle (versement ou dispense)	Demande de votre part	Acceptée	-	Télécharger mon attestation
16/12/2021	Attestation de contribution formation professionnelle (versement ou dispense)	Générée automatiquement	Refusée	-	↑
21/09/2021	Attestation d'affiliation	Générée automatiquement	Acceptée	-	Télécharger mon attestation

Votre attestation est maintenant disponible